

FICHE SIGNALÉTIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

29 CFR 1910.1200 OSHA Hazard Communication Rule Format
(Norme de réglementation sur la communication et les dangers)
Serv. tél. sur les dangers chimiques/urgence (24 hrs): 1 (800) 255-3924

MINE SAFETY APPLIANCES COMPANY

P.O. Box 426
Pittsburgh, PA 15230 USA
TÉL.: (412) 967-3000

Ce produit contient du dioxyde d'azote, de l'oxygène et de l'azote; ces substances sont toutes sujettes à la loi de Pennsylvanie protégeant les travailleurs et le droit communautaire à la connaissance (*Pennsylvania Worker and Community Right-To-Know Act*).

IDENTIFICATION DU PRODUIT

NOM COMMUN SUR ÉTIQUETTE: - Gaz de vérification de calibrage N° 808977 de MSA; 10 ppm de dioxyde d'azote dans l'air.

NOM CHIMIQUE: - Mélange de dioxyde d'azote, d'oxygène et d'azote.

AUTRES NOMS IDENTIFIANT LE PRODUIT: - Gaz de calibrage N° 808977 de MSA.

FORMULE: - NO₂ dans l'air

COMPOSITIONS CHIMIQUES PERTINENTES

	%	Concentration moyenne pondérée (TWA)
Dioxyde d'azote (CAS 10102-44-0) 5 ppm (STEL), 1 ppm (STEL selon OSHA)	0,0010%	3 ppm
Air	Restant	Inexistant

AVIS: Gaz sous pression, 500 lbs/po² (psig) à 70°F (21°C).
Environ 58 litres de gaz à la pression barométrique.

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT ET ODEUR: - Gaz de couleur rouge à des concentrations élevées, mais incolore à 10 ppm, odeur âcre

POINT D'ÉBULLITION: - S/O*

PRESSION DE VAPEUR: - S/O*

DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1): - Environ 1

SOLUBILITÉ DANS L'EAU:

- Dioxyde d'azote - gaz réactif
- Oxygène - 3,2 cm³ / 100 ml (25°C)
- Azote - 2,3 cm³ / 100 ml (0°C)

DENSITÉ RELATIVE (H₂O = 1) - S/O*

VOLATILITÉ EN VOLUME (%) - S/O*

* S/O: sans objet

CARACTÉRISTIQUES ET DANGERS D'ORDRE PHYSIQUE

DANGERS D'ORDRE PHYSIQUE: - Gaz comprimé (sous pression), 500 lbs/po² (psig) à 70°F (21°C)
CONDITIONS ET MATÉRIAUX À ÉVITER: - Inexistant/aucun

POINT D'ÉCLAIR (INFLAMMABILITÉ) : S/O **LIE (valeur LEL) :** S/O **LSE (valeur UEL) :** S/O

MOYENS D'EXTINCTION: - Ce mélange de gaz de calibrage est ininflammable

MESURES PARTICULIÈRES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE: - Se reporter au point suivant

DANGERS INHABITUELS D'INFLAMMABILITÉ ET D'EXPLOSION: - Gaz sous pression, 500 lbs/po² (psig) à 70°F (21°C). La température ambiante ne doit pas dépasser les 120°F (48,8°C).

DANGERS POUR LA SANTÉ

DANGERS POUR LA SANTÉ : - Le dioxyde d'azote est un irritant pulmonaire sévère. La surexposition à cette substance occasionne l'œdème pulmonaire, qui se manifeste dans l'intervalle d'une à deux heures d'exposition, et risque de se reproduire plus tard avec une sévérité plus importante. La concentration HDVS (hautement dangereuse pour la vie et la santé) est de 50 ppm.

Avis : Bien que le dioxyde d'azote soit un gaz irritant hautement toxique (concentration létale seuil chez l'humain est établie comme suit : LC_{LO} 200 ppm/l par minute), une petite quantité comme celle produite par la bouteille de calibrage (58 litres de dioxyde d'azote, dont la concentration est de 10 ppm dans l'air, ou environ 1,1 milligramme de dioxyde d'azote) est suffisante pour maintenir un volume réel au-dessus de la valeur de concentration admissible minimale TLV si le gaz est libéré par hasard dans l'air ambiant. La concentration à l'intérieur d'un contenant diluée dans 1 mètre cube d'air ambiant produit 0,58 ppm de dioxyde d'azote. Il faudrait libérer cinq bouteilles de gaz de calibrage N° 808977 (soit 5,5 milligrammes de dioxyde d'azote) pour créer une valeur seuil de concentration TLV de 3 ppm dans un mètre cube d'air.

SIGNES ET SYMPTOMES RELIÉS AU CONTACT AVEC LA SUBSTANCE :

Irritation des voies respiratoires et des yeux, toux, expectoration mousseuse (crachats baveux). On a rapporté que les conséquences suivantes sur la santé surviennent après une exposition de 60 minutes :

100 ppm : Œdème pulmonaire et décès

50 ppm : Œdème pulmonaire, lésions possibles des alvéoles pulmonaires, irritation modérée des yeux et nez

25 ppm : Irritation pulmonaire, douleur pectorale

PRINCIPALES ZONES CORPORELLES D'ABSORPTION : - L'inhalation (voies respiratoires), les yeux.

ORGANES-CIBLES : - Les poumons, les yeux.

ÉTATS PATHOLOGIQUES GÉNÉRALEMENT ACCEPTÉS COMME POUVANT S'AGGRAVER LORS D'UNE EXPOSITION AU GAZ : - Aucune information à ce sujet.

LIMITES D'EXPOSITION : - Valeurs TLV-TWA de 3 ppm de dioxyde d'azote (ACGIH 2001), valeur STEL (limite d'exposition court terme) de 5 ppm; valeur STEL de 1 ppm (OSHA); valeur plafond recommandée de 1 ppm/15 minutes (NIOSH).

DONNÉES SUR LA CANCÉROGÉNÉCITÉ (CAUSÉE PAR UNE SUBSTANCE CARCINOGENÈ) :

- Les éléments composant le gaz ne figurent pas dans les rapports de NIOSH, RTECS, OSHA, NTP ou IARC.

DONNÉES DE MUTATION : Les références à cet égard sont dans le rapport du RTECS.

DONNÉES RELATIVES AUX EFFETS SUR LE SYSTÈME REPRODUCTEUR : Se reporter au rapport RTECS.

MESURES D'URGENCE ET PREMIERS SOINS: - Une surexposition au dioxyde d'azote ne fait pas l'objet d'une explication détaillée si le produit est utilisé selon les directives et l'intention d'utilisation première, et ce, à cause de la faible concentration de NO₂ que renferme chaque bouteille N° 808977 (soit 1,1 milligramme de NO₂). Toutefois, il est important d'établir et de suivre la méthode d'intervention de premiers soins présentée ci-dessous au cas où un individu est victime d'une surexposition au dioxyde d'azote.

DISPENSE DE PREMIERS SOINS : Éliminer tout contact possible avec le gaz et mettre la victime dans une atmosphère d'air pur. Si la respiration a cessé, procéder à la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Consulter un médecin immédiatement, et ce, même si la victime ne se plaint pas et ne ressent aucun inconfort. Obtenir une attention médicale immédiate, en cas d'inhalation de dioxyde d'azote, quelque soit la concentration de gaz inhalé, est fortement conseillé puisque l'œdème pulmonaire risque de se manifester et de se développer.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION ET MANIPULATION SÉCURITAIRE

HABITUDES HYGIÉNIQUES : - Éviter de respirer ce gaz.

MESURES DE PROTECTION LORS DE L'ENTRETIEN ET DE LA RÉPARATION DE L'ÉQUIPEMENT CONTAMINÉ : - S/O

DISPOSITIONS DE NETTOYAGE EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL :

- Aérer les lieux. Éviter de respirer ce gaz.

ÉVACUATION DES DÉCHETS :

- Les éléments composant le gaz ne figurent pas dans les rapports de NIOSH, RTECS, OSHA, NTP ou IARC.

ENTREPOSAGE: - Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. La température ambiante ne doit pas dépasser 120°F (soit 48,8°C).

MESURES DE CONTROLE

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE :

- Le port d'un appareil de protection respiratoire n'est pas nécessaire lorsqu'on utilise ce produit selon les objectifs d'utilisation. Ceci est dû aux conditions particulières de son application, tenant compte de la quantité limitée de gaz en bouteille et du faible taux d'émission de gaz lors du calibrage de l'instrument.

MESURES DE CONTROLE MÉCANIQUE : - La ventilation/aération mécanique est appropriée.

PRATIQUES À RESPECTER EN MILIEU DE TRAVAIL :

- Éviter de respirer ce gaz. À employer dans des lieux bien aérés. Suivre les directives et procédés de calibrage inscrits dans le mode d'emploi de MSA, compris avec l'appareil, à la section « Calibrage » ou « Étalonnage ».

DATE DE PRÉPARATION : - Rév. 6, juillet 2003.

AVERTISSEMENT : Il s'agit d'un produit chimique dangereux. En suivant et en respectant les instructions et avertissements fournis avec ce produit, il est possible de considérablement réduire les dangers réels associés à l'utilisation de ce produit, mais on ne peut cependant pas les éliminer totalement. La compagnie Mine Safety Appliances n'offre aucune garantie, expresse, implicite ou tacite, quant à la précision, à la suffisance et à l'ensemble de cette information relativement à ce produit. Mine Safety Appliances DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À LA GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE (VENDABLE), DE MÊME QUE POUR LA GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER (CONVENANCE). Les utilisateurs assument tous les risques liés à la manutention/manipulation, l'usage et l'entreposage de ce produit.